

Nyon, le 26 mai 2020

## Message aux formateurs : rentrée du 8 juin 2020

---

Chères formatrices et chers formateurs, chères et chers partenaires,

Les cours en présentiel pour nos apprenti.e.s reprennent du lundi 8 juin au vendredi 3 juillet.

Le but de cette reprise est d'établir un bilan pédagogique et d'évaluer l'acquisition des compétences et du plan de formation après presque 3 mois de confinement. Suite à ce bilan, nous pourrions mettre en place des cours de soutien et d'appui pour les apprenti.e.s. qui en ont besoin et d'orienter ainsi l'enseignement vers une réussite scolaire des prochains semestres dans la perspective des futurs examens de qualification.

Pour respecter le plan fédéral de protection, la rentrée aura lieu par **demi-classe**, pour la plupart et selon les effectifs, afin de limiter un trop grand nombre d'élèves en même temps dans les mêmes locaux. La fréquentation des cours sera donc alternée et les apprenti.e.s se rendront en entreprise les jours pendant lesquels ils ne seront pas à l'EPCN. Toutes les indications des groupes-classes (groupes A et B) sont en ligne sur [www.epcn.ch](http://www.epcn.ch) sous « Rentrée du 8 juin » en première page, ainsi que les jours de cours.

Le secrétariat ainsi que les enseignant.e.s sont à disposition des apprenti.e.s. afin de répondre à leurs questions.

Toujours dans le respect des mesures sanitaires, des règles d'hygiène vont être mises en place à l'EPCN (lavage des mains avant et après la rentrée en classe avec du gel hydroalcoolique, lavage systématique des places de travail et des ordinateurs, marquage au sol unidirectionnel, lavage des sols et des poignées de portes, etc ...). La combinaison et l'application rigoureuse des mesures structurelles et individuelles est la meilleure manière de limiter la propagation du COVID-19 et de pouvoir espérer un retour à la normale tant scolaire que professionnel. Nous demandons donc à nos apprenti.e.s un respect scrupuleux des règles sanitaires pour se protéger eux-mêmes et protéger les autres.

Enfin, les apprenti.e.s considéré(e)s comme vulnérables seront dispensé(e)s de cours après avoir fourni un document officiel qui l'atteste. Nous proposerons un enseignement à distance ou des solutions individuelles pour ceux-ci. Vous serez bien entendu informés administrativement comme pour une absence normale.

L'EPCN se tient à votre disposition pour répondre à vos questions.

Comme partenaire de la formation professionnelle, nous espérons que les prochains mois permettront un retour progressif à la normale des activités économiques pour toutes les entreprises.

Dans l'intervalle, nous vous prions de recevoir, chères formatrices et chers formateurs, chères et chers partenaires, nos meilleures salutations.

Le Directeur



Jérôme Pittet